

REGLEMENT PARTICULIER

LAS VEGAS HOPPELAND RALLY

9. - 10. 11. 2012

COUPE DE FRANCE DES RALLYES VHC Coef 1. Challenge Indice de Performance Rallye VHC.

Les rallyes français sont disputés conformément au Code Sportif International (et ses Annexes) de la Fédération Internationale de l'Automobile (FIA), au règlement de la Fédération Française du Sport Automobile (FFSA) et au règlement particulier de chaque rallye.

Les modifications, amendements et/ou changements apportés au présent règlement Particulier seront annoncées uniquement par voie d'Additifs datés et numérotés (publiés par l'organisateur ou les commissaires sportifs).

PROGRAMME - HORAIRES

Dates	Horaires	Activités	Lieux
Lundi 1 octobre.	12 ^h 00	Parution du règlement Ouvertures des engagements	Website
Lundi 29 octobre	24 ^h 00	Clôture des engagements.	Secrétariat
Jeudi 1 novembre	20 ^h 00	Publication de la liste des engagés, des horaires de convocations aux vérifications administratives et techniques.	Website
Dimanche 4 nov.	10 ^h 00-13 ^h 00 11 ^h 00	Mise à disposition du carnet d'itinéraire Ouverture des reconnaissances (art.6.2)	Musée
Jeudi 8 novembre	19 ^h 00-21 ^h 00	Mise à disposition du carnet d'itinéraire	Musée
Vendredi 9 nov.	8 ^h 00-13 ^h 00 9 ^h 00 16 ^h 30-21 ^h 00 17 ^h 30-21 ^h 30 18 ^h 00 20 ^h 00 22 ^h 00	Mise à disposition du carnet d'itinéraire Ouverture des reconnaissances (art.6.2) Vérifications administratives. Vérifications techniques. 1 ^{ère} réunion du Collège des commissaires sportifs. Réunion des Directeurs de Course Publication de la liste des équipages admis à prendre le départ.	Musée Ets Darrou P.C P.C P.C
Samedi 10 nov.	22 ^h 15	Publication des Heures et ordre des départs.	P.C
	9 ^h 40 20 ^h 00 30' après l'arrivée du dernier concurrent au dernier CH Aussitôt après l'arrivée 21 ^h 30	Départ du Rallye Arrivée du Rallye Publication du classement provisoire Vérifications techniques complémentaires Remise des prix	Podium Podium P.C Ets Darrou Salle Polyvalente

Lever et coucher du soleil

Vendredi 9 Novembre	Lever : 07 ^h 51	Coucher : 17 ^h 10
Samedi 10 Novembre	Lever : 07 ^h 53	Coucher : 17 ^h 08

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive de l'Automobile Club du Nord de la France organise en qualité d'organisateur administratif, en collaboration avec l'Association Copilote au Féminin – Ecurie Hoppeland en qualité d'organisateur technique, un rallye national historique (ENPEA) dénommé :

1^e LAS VEGAS Hoppeland Rally

L'épreuve sera doublée par un rallye Classic dénommé :

1^e Las Vegas Hoppeland Rally Classic

Et un rallye de Régularité Historique Sportif (V.H.R.S) dénommé :

1^e Las Vegas Hoppeland Rally Legend

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA numéro 267 en date du 27/09/2012

Organisateur technique

Nom :	Association Copilote au Féminin – Ecurie Hoppeland
Présidente de l'association:	Solene VANNOORENBERGHE
Président du comité d'organisation	Bruno BRISSART
Trésorier	Christophe COPPENS
Secrétaire	Solene VANNOORENBERGHE
Membres	Sophie COPPENS, Thomas COUSTENOBLE, Annie DEBLOCK, Christelle DEBLOCK, Grégory DUQUENNE, Pascal FIOEN, Karine INGELAERE, Thomas INGELAERE, Philippe LEFEBVRE, Séverine LEFEBVRE, Paul-André LHEUREUX, Sébastien SANTUNE.
Secrétariat du Rallye, Adresse :	45 Rue des Mésanges – 59114 Saint Sylvestre Cappel
Téléphone :	(0033) (0)6 86 42 14 38
E-mail :	hoppelandrally@orange.fr
Website :	www.hoppelandrally.com

Emplacements et coordonnées des principaux lieux

Distribution du Road book et du Matériel
Vérifications administratives

Musée de la Vie Frontalière
98, rue de Callicanes 59270 Godewaersvelde
GPS N 50° 47' 42.16" / E 2° 38' 35.74"

PC Course
Collège des Commissaires Sportifs
Salle de Presse
Affichage officiel
Permanence pendant le rallye
Accueil des officiels
- Vendredi 9 novembre de 15^h00 à 22^h00
- Samedi 10 novembre de 7^h00 à 12^h00

Ecole Municipale Jean Rostand
131 Rue de Callicanes 59270 Godewaersvelde
GPS N 50° 47' 42.72" / E 2° 38' 33.53"

Vérifications techniques
Vérifications finales

Ets Serres DARROU
521 Route de Boeschepe 59270 Godewaersvelde
GPS N 50° 47' 53.27" / E 2° 38' 52.19"

Parc d'assistance

Rue Nicolas Ruysen 59270 Godewaersvelde
GPS N 50° 47' 38.82" / E 2° 38' 37.79"
Place Verte 59270 Godewaersvelde
GPS N 50° 47' 33.27" / E 2° 38' 41.01"

1.1P. OFFICIELS

ASA LICENCES

Collège des Commissaires Sportifs :		
Président	Georges COLIN	0108 26640
Membre	Ludo PEETERS	RACB 0754
Membre	Johan TAFFIN	RACB528
Directeur de Course :	Jean Marc ROGER	0114 3257
Directeur de Course Adjoint :	Patrick PERRIN	0112 6678
Adjoints à la direction de course (PC) :	Eugene CITERNE	0114 10415
	Anne Catherine VIEHE	0106 11415
	Julien GRESSIER	0112 161143
Adjoints à la direction de course (ES) :	Olivier GARROU	0102 4310
	Etienne MORIN	1309 44055
	Annick NARGUET	0101 1585
Voiture Organisation :	Michael LACHERE	0112 58237
	Jean Pierre LACROIX	0112 3474
Voiture Info-Sono :	Philippe TAVIAUX	0106 31146
	Alain NICOLE	0112 5007
Voiture Tricolore :	François LANGLET	0102 1559
	Jean Pierre LENGAGNE	0106 39342
Voiture « Autorités » :	Bruno BRISSART	0106 1718
	En cours	
Voiture 00A :	Thomas LEMIRE	0111 35253
	En cours	
Voiture Damier :	Philippe LEFEBVRE	0106 5776
	Séverine LEFEBVRE	0106 40930
Adjoint aux vérifications administratives :	Anne Catherine VIEHE	0106 11415
Chargés des relations avec les concurrents :		
Responsable	Guy LERBUT	0106 179 771
	Boudewijn BAERTSOEN	RACB2288
	Jean BROECKX	RACB2077
Juges de faits :	En cours	
	En cours	
Médecin Chef :	Rachid DRIS	0102 135484
Commissaires Techniques :		
Responsable	Philippe HELLIN	RACB1732
Adjoint	Alain LHEUREUX	0112 4031
	Laurent BRAURE	0112 196163
	Francois GODET	0112 173824
	Yves VANACKERE	0112 16710
Stagiaire	André FONTAINE	0106 27562
Secrétaire	Francine GODET	0112 197063
Coordinateurs de l'organisation :	Bruno BRISSART	0106 1718
	Christophe COPPENS	0106 154282
Chargé des relations avec la presse :	Gilles GUILLON	
	Stefaan BRACKX	
Speaker	Francis CUISIN	0108 21773
Relations et accueils des commissaires :	Philippe LEFEBVRE	0106 5776
	Séverine LEFEBVRE	0106 40930
Responsable du matériel :	Paul André LHEUREUX	0106 5800
Informatique & classements :	Jean Philippe BACQ	0102 5147
Transmission radio :	Didier SOLECKI	
Mesdames et Messieurs les Commissaires des Associations Sportives Automobiles affiliées à la F.F.S.A et au R.A.C.B.		

1.2P. ELIGIBILITE

Le **1^{er} Las Vegas Hoppeland Rally** compte pour :

- La Coupe de France des Rallyes Véhicule Historique de Compétition Coefficient 1.
- Le Challenge Indice de Performance Rallye VHC.
- Le Challenge Mille Miles.

1.3P. VERIFICATIONS

a) Vérifications administratives

Les équipages engagés devront consulter l'heure à laquelle ils doivent se présenter aux vérifications administratives sur le site internet du rallye (www.hoppelandrally.com) à partir du lundi 5 novembre 2012.

Aucune convocation ne sera envoyée par la Poste

Elles sont obligatoires et auront lieu suivant l'heure de convocation au **Musée de la Vie Frontalière**, 98 Rue de Callicanes à Godewaersvelde, le vendredi 9 novembre 2012 de 17^h00 à 21^h00 pour tous les pilotes.

b) Vérifications techniques

Elles sont obligatoires et auront lieu suivant l'heure de convocation aux **Ets Serres Darrou** 521 Route de Boeschepe à Godewaersvelde le vendredi 9 novembre 2012 de 17^h30 à 21^h30 pour tous les pilotes.

c) Vérifications techniques finales

Elles auront lieu immédiatement après l'arrivée selon les instructions données par les officiels. Le cout de la main-d'œuvre est fixé à 52€ TTC.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

Les véhicules de reconnaissance et d'assistance même porteurs de plaques ou panneaux spécifiques délivrés par l'organisateur ne peuvent en aucun cas être considérés comme participant officiellement au rallye. Ils ne sont pas couverts par la police d'assurance de celui-ci et restent sous la seule et entière responsabilité de leur propriétaire.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au **1^{er} Las Vegas Hoppeland Rally** doit adresser au secrétariat du rallye la demande d'engagement téléchargeable sur le site du rallye (www.hoppelandrally.com) dûment complétée, **avant le lundi 29 octobre 2012 à minuit** (cachet de la poste faisant foi).

Suivant l'Article 18 du Code Sportif International de la FIA, les concurrents, pilotes et copilotes qui désirent prendre part dans une compétition nationale organisée à l'étranger doivent obtenir l'autorisation préalable de leur ASN.

3.1.10P. Le nombre maximum de partants est fixé à **30** voitures, toutefois ce nombre limité à **90** pourra évoluer en fonction du nombre de partants dans les rallyes Classic et VHRS.

Si à la date du 29 octobre 2012, le nombre total des engagés est inférieur à **60**, le comité d'organisation se réserve le droit de reporter ou d'annuler l'épreuve.

3.1.11P. Les droits d'engagement sont fixés :

- ▶ **395 Euros**
- ▶ **790 Euros** en cas de refus de la publicité optionnelle de l'organisateur.

Chèques à libeller à l'ordre de l'**Association Copilote au Féminin**. Ils seront encaissés le mardi 30 octobre.

INFORMATIONS DETAILLEES SUR LE PAIEMENT

Virement (justificatif d'exécution obligatoire) au nom de **Copilote au Féminin**

Banque : Crédit du Nord - Steenvoorde

R.I.B : 30076 02863 23437200200 88

I.B.A.N : FR76 3007 6028 6323 4372 0020 088

B.I.C : SWIFT BIC NORDFRPP

Les frais de virement sont à la charge de l'expéditeur.

Les organisateurs rembourseront les droits d'engagements, moins 50€ pour "Frais Administratifs", à tout concurrent, notifiant par écrit ou par mail, son forfait **avant le 9 novembre 2012 à 17h00**.

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

3.2P. EQUIPAGES

3.2.5P. Sous peine d'exclusion, les combinaisons ignifugées homologuées, les casques (et systèmes de retenue des casques homologués pour la **Période I**) sont obligatoires pour les membres de l'équipage, ainsi que le port de gants ininflammables pour le pilote. Les sous-vêtements ignifugés sont recommandés. Les vêtements et chaussettes synthétiques ou acryliques, ainsi que les chaussures synthétiques ou caoutchouc sont interdits

3.2.9P. Le port du casque est interdit en dehors des épreuves spéciales. Une tolérance de 500 mètres, avant le CH et après le point Stop est accordée.

3.3P. ORDRE DE DEPART

3.3.1P. Le départ du rallye sera donné dans l'ordre des numéros de compétition, le plus petit partant en tête.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES AUTORISEES

Sont autorisées les voitures à définition routière, de l'annexe K en vigueur, homologuées FIA/FFSA pour les périodes E, G, G1, G2, H1, H2 et I possédant un Passeport Technique Historique (PTH).

Définitions des périodes de l'annexe K :

Période E : 1947 à 1961
Période F : 1962 à 1965
Période G1 : 1966 à 1969
Période G2 : 1970 à 1971
Période H1 : 1972 à 1975
Période H2 : 1976
Période I : 1977 à 1981

Les voitures sont réparties en 3 catégories :

Catégorie 1 : 1 et 1S - Voitures homologuées entre le 1/1/1947 et le 31/12/1969
Catégorie 2 : 2 et 2S - Voitures homologuées entre le 1/1/1970 et le 31/12/1975
Catégorie 3 : 3 et 3S - Voitures homologuées entre le 1/1/1976 et le 31/12/1981

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

L'assistance n'est autorisée que dans le parc d'assistance prévu à Godewaersvelde. Le stationnement dans des lieux non prévus sera considéré comme de l'assistance interdite.

La distance maximum entre deux parcs d'assistance sera de 100km environ dont 30km d'Epreuves Spéciales. Tout ravitaillement est interdit sur les secteurs de liaison.

Chaque concurrent recevra lors des vérifications une plaque d'assistance gratuite permettant l'accès aux parcs d'assistance.

L'entrée au parc d'assistance ne pourra se faire qu'à partir de 8^h00 le vendredi 9 novembre et les emplacements devront être libérés pour le dimanche 11 novembre à 12^h00.

Les concurrents doivent emmener leurs déchets et laisser les emplacements propres.

Les concurrents sont responsables du comportement de leurs équipes d'assistance et des accompagnants.

4.3.5P. Tout mouvement anormal de la voiture sur la chaussée, qu'il soit latéral ou longitudinal est strictement interdit, qu'il s'agisse de chauffe des pneumatiques, de frein ou pour toute autre raison.

ARTICLE 5P. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

La pose de tout support publicitaire sur le parcours et ses abords, l'organisation d'opérations promotionnelles utilisant l'image du rallye, l'utilisation de films et d'images à des fins commerciales et/ou publication sur des sites internet et/ou tout autre support est strictement interdite sauf accord avec l'organisation.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le **1^e Las Vegas Hoppeland Rally** représente un parcours de 326,18 Km.
Il est divisé en 1 étape et 4 sections.
Il comporte 9 épreuves spéciales d'une longueur totale de 81,75 km.

Les épreuves spéciales sont :

ES 1.4.7 LYNDE HOUCK 11,95 km
ES 2.5.8 KORTEN LOOP 5,15 km
ES 3.6.9 MIDDEL HOUCK 10,15 km *

* **Particularités** : Pour les E.S 3.6.9 se déroulant sous forme de boucles, en cas de non respect du nombre de tour prévu, les concurrents seront pénalisés de la façon suivante :

- Plus du nombre de tours prévu : temps réellement réalisé.
- Moins du nombre de tours prévu : plus mauvais temps réalisé par l'ensemble des concurrents dans des conditions normales augmenté d'une pénalité de 30 secondes.

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

6.2.1P. Les reconnaissances ne pourront se faire que dans le cadre des horaires ci-dessous.

1^{ere} Session	Dimanche 4 novembre 2012	11h00 à 18h00	ES 1.2.3
2^{eme} Session	Vendredi 9 novembre 2012	9h00 à 18h00	ES 1.2.3

Les road book sont à retirer au Musée de la Douane 98, rue de Callicanes - 59270 Godewaersvelde

- Le dimanche 4 novembre 2012 de 8^h00 à 13^h00.
 - Le jeudi 8 novembre 2012 de 19^h30 à 21^h00.
 - Le vendredi 9 novembre 2012 de 8^h00 à 13^h00.
- Aucun road-book ne sera envoyé par la Poste.

6.2.6P. Nombre de passages.

Trois (3) passages maximum sont autorisés.

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DU RALLYE

7.1P. DEPART

Il n'y aura pas de Parc de Départ. Les voitures devront se présenter dans la zone de pré-départ 10 minutes avant leur heure individuelle de départ.

7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11P. Les signes distinctifs des Commissaires sont :

- Commissaire de route : Chasubles identifiées
- Autres officiels : Chasubles identifiées de couleurs différentes suivant la fonction

7.3P. CONTROLES DE PASSAGE (CP) - CONTROLES HORAIRES (CH) - MISE HORS COURSE

7.3.1P. Contrôles de passage

A ces contrôles, les commissaires en poste doivent simplement viser le carnet de bord dès que celui-ci leur est présenté par l'équipage, mais sans mentionner l'heure de passage.

L'absence de visa ou de marque de n'importe quel contrôle de passage entraînera une pénalité de **300 secondes**.

Les contrôles de passage sur l'itinéraire seront tenus secrets et ne seront donc pas signalés dans le road-book.

7.5.17P. Sécurité des concurrents

7.5.17.1P. Déclaration d'abandon : Tout concurrent abandonnant le rallye, sur un secteur de liaison ou sur une ES, est tenu d'en informer immédiatement le P.C en appelant le numéro de téléphone suivant :

03 21 81 56 68

Une pénalité pourra être infligée par le collège des commissaires sportifs pour non respect de cette obligation

7.5.17.3P. Si l'organisateur a prévu des dépanneuses ou d'autres moyens (4x4, appareils de levage, etc), ces moyens seront utilisés uniquement dans le seul but de libérer la route de course si celle-ci est totalement obstruée. Il n'y a aucune obligation pour l'organisateur et/ou la Direction de Course, à évacuer des voitures de concurrents quand le passage, même au ralenti, même dans les bas cotés, est possible. En aucun cas l'organisateur n'a à prévoir le dépannage des concurrents.

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

Il sera établi cinq classements :

- 1 classement général pour toutes les catégories confondues,
- 1 classement pour les catégories 1 et 1S confondues,
- 1 classement pour les catégories 2 et 2S confondues,
- 1 classement pour les catégories 3 et 3S confondues,
- 1 classement Indice de Performance.

ARTICLE 10P. PRIX

10.1P. PRIX EN ESPECES

Non applicable.

10.2P. COUPES

De nombreuses coupes seront distribuées.

10.3P. REMISE DES PRIX

La remise des prix se déroulera à la Salle Polyvalente de Godewaersvelde le samedi 10 novembre à partir de 21h30.

REGLEMENT PARTICULIER

LAS VEGAS HOPPELAND RALLY CLASSIC

9. - 10. 11. 2012

Le **1^e HOPPELAND RALLY CLASSIC** reprend l'intégralité de la réglementation du **1^e HOPPELAND RALLY** à l'exception des articles précisés dans le présent règlement particulier (pour les articles communs aux 2 Rallyes se reporter aux pages précédentes).

PROGRAMME - HORAIRES

Idem Rallye VHC sauf

Le **1^e Las Vegas HOPPELAND RALLY CLASSIC** partira 5 minutes après le **1^e Las Vegas HOPPELAND RALLY**

ARTICLE 1P. ORGANISATION

1.2P. ELIGIBILITE

Le **1^e HOPPELAND RALLY CLASSIC** ne compte pour aucun championnat.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au **1^e Las Vegas HOPPELAND RALLY CLASSIC** doit adresser au secrétariat du rallye la demande d'engagement téléchargeable sur le site du rallye (www.hoppelandrally.com) dûment complétée, **avant le lundi 29 octobre 2012 à minuit** (cachet de la poste faisant foi).

3.1.10P. Le nombre maximum de partants est fixé à 30 voitures (Rallyes VHC et VHRS compris), toutefois ce nombre limité à 90 pourra évoluer en fonction du nombre de partants dans les deux autres rallyes.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- ▶ **395 Euros**
- ▶ **790 Euros** en cas de refus de la publicité optionnelle de l'organisateur.

3.2P. EQUIPAGES

3.2.5P. Sous peine d'exclusion, les combinaisons ignifugées homologuées, les casques et **systèmes de retenue des casques homologués (Système HANS)** sont obligatoires pour les membres de l'équipage, ainsi que le port de gants ininflammables pour le pilote. Les sous-vêtements ignifugés sont recommandés. Les vêtements et chaussettes synthétiques ou acryliques, ainsi que les chaussures synthétiques ou caoutchouc sont interdits

4.1P. VOITURES AUTORISEES

1. Catégorie Classic FFSA :

Sont autorisées les voitures

- de Rallye Classic à définition routière de l'Annexe K jusqu'au 31/12/1981
- les voitures VH de la période J1 (01/01/82 au 31/12/85). (Les Groupes B à moteur atmosphérique et les Groupes A et N à moteur atmosphérique).

Documents obligatoires :

- le Passeport technique 3 volets FFSA, délivré par un commissaire technique qualifié VH,
- le PTH ou PTN pour les voitures VH de la période J1.

2. Catégorie Classic RACB – MSA :

Sont autorisées les voitures

- de Rallye admises au Championnat de Belgique des Rallyes Historiques (avant 31/12/85).
- de Rallye admises au Kololi Beach Club – MSA British Historic Rally Championship (avant 31/12/81).

Documents obligatoires :

- le Passeport Technique National Historic délivré par le RACB (PTN RACB)
- le Passeport Technique National Historic délivré par le RAC MSA (MSA HRVIF) et le MSA Competition Car Log Book.

Le véhicule présenté par le concurrent doit être équipé au niveau sécurité tel que défini dans l'annexe K. Les éléments de sécurité **y compris vestimentaires**, doivent être conformes aux règles spécifiques rallye VHC.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Idem Rallye VHC

Le **1^e Las Vegas HOPPELAND RALLY CLASSIC** partira 5 minutes après le **1^e Las Vegas HOPPELAND RALLY**

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

Il sera établi :

- Un classement général sans distinction de période ou de classe.

ARTICLE 10P. PRIX

10.1P. PRIX EN ESPECES

Non applicable.

10.2P. COUPES

De nombreuses coupes seront distribuées,

10.3P. REMISE DES PRIX

La remise des prix se déroulera à la Salle Polyvalente de Godewaersvelde le samedi 10 novembre à partir de 21h30.

REGLEMENT PARTICULIER

LAS VEGAS HOPPELAND RALLY Legend

More games, more fun!

9. - 10. 11. 2012

Le 1^e Las Vegas HOPPELAND RALLY Legend reprend l'intégralité de la réglementation du 1^e Las Vegas HOPPELAND RALLY à l'exception des articles précisés dans le présent règlement particulier (pour les articles communs aux 2 Rallyes se reporter aux pages précédentes).

PROGRAMME - HORAIRES

Idem Rallye VHC sauf

Le 1^e Las Vegas HOPPELAND RALLY Legend partira 5 minutes après le 1^e Las Vegas HOPPELAND RALLY Classic

ARTICLE 1P. ORGANISATION

1.2P. ELIGIBILITE

Le 1^e Las Vegas HOPPELAND RALLY LEGEND compte pour :
- Le Challenge Retrocup Bernard Hostein.

ARTICLE 3P. CONCURENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

3.1.3P. Est admise toute personne physique ou morale, titulaire d'une licence valable pour le rallye concerné et pour l'année en cours ou d'un titre de participation délivré pour l'épreuve considérée.

Le concurrent doit obligatoirement préciser sur sa feuille d'engagement, la catégorie de moyenne choisie, pour la totalité du rallye : « Haute, Intermédiaire, Basse ».

Les pilotes ou équipiers ne possédant pas de licence pourront obtenir auprès de l'organisation, lors des vérifications administratives, un titre de participation Régularité, valable pour ce seul rallye, au prix de 60€, après avoir fourni un certificat médical d'aptitude à la pratique du sport automobile.

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 1^e Las Vegas HOPPELAND RALLY LEGEND doit adresser au secrétariat du rallye la demande d'engagement téléchargeable sur le site du rallye (www.hoppelandrally.com) dûment complétée, **avant le lundi 29 octobre 2012 à minuit** (cachet de la poste faisant foi).

3.1.10P. Le nombre maximum de partants est fixé à 30 voitures (Rallyes VHC et Classic compris), toutefois ce nombre limité à 90 pourra évoluer en fonction du nombre de partants dans les deux autres rallyes.

3.1.11P. Les droits d'engagement sont fixés :

- ▶ 375 Euros
- ▶ 750 Euros en cas de refus de la publicité optionnelle de l'organisateur.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES AUTORISEES

4.1.1P. Sont autorisées les catégories suivantes :

1. Catégorie Régularité Historique : voitures telles que définies dans l'annexe K du code sportif de la FIA jusqu'au 31 décembre 1981

2. Catégorie Régularité Prestige : voitures de Grand-Tourisme (GT) de série en conformité avec leur homologation routière à partir du 1 janvier 1982.

L'organisateur pourra refuser d'admettre une voiture qui ne satisfait pas à « l'esprit » et à « l'aspect » de la période donnée.

Tout pilote qui voudrait inscrire une voiture à ce rallye doit s'assurer que, à la date des vérifications techniques et pour toute la durée du rallye, sa voiture est conforme à la législation routière ainsi qu'à la classification des périodes telles que définies dans l'annexe K du code sportif international.

Un extincteur et un triangle de signalisation avec des gilets sont obligatoires.

Lors des tests de régularité, pour le concurrent ayant choisi la catégorie « **moyenne haute** », les arceaux de sécurité et les harnais seront **OBLIGATOIRES**. De plus les voitures de type « cabriolet » seront interdites en moyenne haute.

4.1.2P. Equipements :

Partant du principe qu'il ne faut pas interdire ce que l'on ne peut pas contrôler, tous les compteurs et autres équipements de mesure des distances sont autorisés, à condition qu'ils n'indiquent que des distances partielles ou totales, mais en aucun cas des moyennes.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le **1^e Las Vegas Hoppeland Rally legend** représente un parcours de 326,18 Km.

Il est divisé en 1 étape et 4 sections.

Il comporte 9 tests de régularité sur routes fermées à la circulation d'une longueur totale de 81,75 km.

Les tests de régularité sont :

TR 1.4.7 LYNDE HOUCK 11,95 km

TR 2.5.8 KORTEN LOOP 6,10 km

TR 3.6.9 MIDDEL HOUCK 10,15 km *

* **Particularités** : Pour les TR 3.6.9 se déroulant sous forme de boucles, en cas de non respect du nombre de tour prévu, les concurrents seront pénalisés de la façon suivante :

- Plus du nombre de tours prévu : temps réellement réalisé.
- Moins du nombre de tours prévu : plus mauvais temps réalisé par l'ensemble des concurrents dans des conditions normales augmenté d'une pénalité de 30 secondes.

Le **1^e Las Vegas HOPPELAND RALLY Legend** partira 5 minutes après le **1^e Las Vegas HOPPELAND RALLY Classic**.

L'intervalle idéal entre chaque voiture est d'une minute, cependant, pour favoriser la fluidité du rallye, le Directeur de Course peut réduire cet intervalle à un minimum de 30 secondes.

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DU RALLYE

7.3P. CONTROLES DE PASSAGE (CP) - CONTROLES HORAIRES (CH) - MISE HORS COURSE

7.3.1P. Contrôles de passage

A ces contrôles, les commissaires en poste doivent simplement viser le carnet de bord dès que celui-ci leur est présenté par l'équipage, mais sans mentionner l'heure de passage.

L'absence de visa ou de marque de n'importe quel contrôle de passage entraînera une pénalité de 300 secondes.

Les contrôles de passage sur l'itinéraire seront tenus secrets et ne seront donc pas signalés dans le road-book.

7.5P. TESTS DE REGULARITE (TR)

Trois options de vitesse moyenne sont proposées pour réaliser les tests de régularité. Dès l'engagement, les concurrents doivent opter **OBLIGATOIREMENT** pour une seule des 3 Catégories de moyenne et pour la **TOTALITE** des tests de régularité.

L'engagement sera refusé à tout équipage qui n'aura pas fait ce choix.

Pour des raisons de sécurité, le directeur de Course et/ou l'organisateur, pourront modifier les moyennes en fonction des conditions météorologiques. Les concurrents en seront avisés aux CH précédents les départs des tests concernés.

7.5.1P. Tests de régularité sur route fermée

Les équipages doivent parcourir les secteurs de tests de régularité à une moyenne fixée par l'organisateur et selon le choix fait par le concurrent.

Ces valeurs seront communiquées au choix de l'organisateur, au départ des étapes ou sections, ou au contrôle horaire de chaque test de régularité.

Une classification établie sur la base des temps réalisés par les équipages sera établie de la façon suivante:

- pour chaque seconde ou fraction de seconde au-dessous du temps imparti = **1 seconde de pénalité**.
- pour chaque seconde ou fraction de seconde au-dessus du temps imparti = **1 seconde de pénalité**.

Exemple : Moyenne définie à 45 km/h
Longueur du secteur de test de régularité : 5.1 km
Temps imparti : 6 mn 48 sec
Temps réalisé : 6 mn 59 sec = 11 sec de pénalité
Temps réalisé : 6 mn 30 sec = 18 sec de pénalité

L'organisateur a prévu des points de chronométrage intermédiaires, à sa seule discrétion, à n'importe quel point sur les tests de régularité. Chaque seconde au-dessus ou au-dessous entraînera une pénalité d'une seconde.

Tout dépassement de plus de 10% de la moyenne haute par le concurrent entraînera une pénalité de **30 minutes et la mise hors course** en cas de récidive.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

Il sera établi quatre classements :

- 1 classement général toutes moyennes confondues,
- 1 classement pour la catégorie «Moyenne Haute»,
- 1 classement pour la catégorie «Moyenne Intermédiaire»,
- 1 classement pour la catégorie «Moyenne Basse»,

ARTICLE 10P. PRIX

10.1P. PRIX EN ESPECES

Non applicable.

10.2P. COUPES

De nombreuses coupes seront distribuées,

10.3P. REMISE DES PRIX

La remise des prix se déroulera à la Salle Polyvalente de Godewaersvelde le samedi 10 novembre à partir de 21h30.